

Les deux parties procèdent ensuite à l'étude des projets présentés sous forme de fiches lesquelles sont numérotées à titre de référence en table des matières; elles font partie intégrante de ce procès-verbal aux fins des décisions à suivre d'ici la treizième session de la Commission mixte culturelle France-Canada.

Des propositions diverses sont également notées dans ce procès-verbal à la demande de l'une ou l'autre partie et elles sont numérotées dans la table des matières.

De plus, elles ont adopté le programme de coopération entre le Canada et la France dans le domaine linguistique, programme qui constitue une version modifiée de celui adopté à Paris le 30 octobre 1984.

Lors de la conclusion des travaux, le président de la délégation française propose que la 13^e session de la Commission mixte tienne ses assises à l'automne 1988 à Paris.

Le président de la délégation canadienne remercie la Partie française de cette proposition à laquelle il donne son accord.

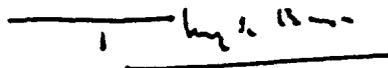
Fait à Ottawa, le 27 novembre 1986.

Le Président de la
délégation canadienne



Graham Mitchell

Le Président de la
délégation française



Thierry de Beaucé